

## Test adn, preuve de filiation et héritage.

Par linjiankang\_old, le 14/10/2007 à 09:36

Bonjour

Mon père est décédé depuis peu. Il ne m'a pas reconnu. J' ai deux demi-frères qui eux sont reconnus. Mon père avait des biens à l' étranger et l' un des pays où se trouve ces biens me demande un certificat de filiation délivré par la France ( d' autres pays me le demanderont sûrement par la suite). Mes deux demi-frères sont d' accord pour procéder à une analyse ADN, mais nous ne savons si ce test entre demi-frères pourra établir la filiation. La procédure judiciaire à engager nous reste également très obscure. Veuillez nous éclairer s' il vous plaît!